

CAPD du 28 mai 2018 Déclaration du SE-Unsa

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

La CAPD de ce 28 mai va aborder la première phase du mouvement départemental. Nous voulons remercier les services de la DSDEN pour la qualité des documents de travail, pour le délai laissé à nos représentants pour les examiner, ainsi que pour la grande disponibilité dont les services ont fait preuve depuis quelques semaines.

L'étude de ce projet de mouvement nous amène à faire quelques constats qui devraient interpeller la CAPD.

- Le SE-Unsa a toujours été soucieux de trouver des solutions pour les collègues en situation difficile, nous nous félicitons donc que la plupart des cas traités en groupe RH puisse trouver satisfaction dans ce mouvement. De plus, il apparaît dans cette première phase, que beaucoup d'enseignants ont pu obtenir des postes à des barèmes inférieurs à ceux des années précédentes, nous vivons cela comme une bouffée d'oxygène importante pour des enseignants qui attendaient parfois depuis quelques années d'obtenir un poste à titre définitif et de pouvoir s'investir pleinement sur plusieurs années au sein d'une équipe.

Par ailleurs, il apparaît que de nombreux postes de direction resteront vacants. Outre la complexité des tâches de direction et les raisons pouvant amener à ce constat, nous pensons qu'il faudra être particulièrement attentif à l'accompagnement des collègues qui auront en charge ces postes. Nous tenons d'ailleurs à en profiter pour porter un regard particulier sur l'Ecole Camille Claudel, dans laquelle la Directrice qui devrait être nommée aura besoin, elle aussi, de soutien, compte-tenu du contexte.

D'autre part, nous notons avec inquiétude il y a un an que cinq postes étaient vacants en SEGPA au Collège Jean Monnet de Castres. Cette situation devrait s'améliorer puisque plusieurs collègues ont demandé et obtenu des postes cette année.

- L'ordre du jour prévoit également d'aborder la question des demandes de travail à temps partiel. Pour le SE-Unsa, travailler à temps partiel est un droit indiscutable.

Cependant, de nombreux collègues se voient convoqués à un entretien leur signifiant le refus de ce temps partiel sur autorisation. Parmi eux, certains, dont le cas n'a pas pu être traité en groupe RH, vivent des situations personnelles complexes. Pour de nombreux collègues, choisir leur quotité de travail permet d'organiser au mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle, notamment en préservant leur santé. Nombre de collègues sont passionnés par leur métier, le vivent à temps plein, sept jours sur sept, parfois et souvent même, comme un sacerdoce. Lorsque ceux-ci demandent pour des raisons personnelles, faisant souvent suite à des accidents de la vie dont ils se seraient passés, un aménagement de leur temps de travail, il serait capital de pouvoir leur donner satisfaction. Car cette requête réfléchie, (parfois difficile financièrement) a pour but de garder l'esprit le plus clair possible pour continuer à effectuer leur métier de la meilleure des façons, en évitant la rupture.

Nous craignons qu'une reprise à temps complet ou un refus de temps partiel puisse engendrer des arrêts de travail qui perturberaient le bon fonctionnement du service. Bien que conscient de l'équilibre à respecter dans le rapport enseignants / supports, le SE-Unsa souhaite que toutes les demandes de travail à temps partiel puissent trouver une issue favorable.

- La CAPD de ce jour doit aussi examiner les candidatures pour un congé de formation professionnelle pour l'année 2018-2019. Les 37 mois alloués (dotation identique à celle de l'année dernière) seront très insuffisants pour satisfaire le fort besoin de formation exprimé par les collègues candidats (125 mois). Il est indispensable que les enseignants puissent s'adapter aux évolutions de leur métier ou faire évoluer leur carrière.

Nous notons cependant positivement que les collègues qui n'avaient pu obtenir satisfaction l'année dernière et qui ont renouvelé leur demande cette année, semblent être en position de pouvoir obtenir leur formation cette année, soit lors de leur seconde demande.

● Nous souhaitons également aborder la question des élèves perturbateurs. Comme dit l'année dernière, le fonctionnement des classes et des écoles en est très affecté, et des collègues sont désemparés voire atteints dans leur intégrité physique ou psychologique. Les élèves en question sont eux aussi en grande souffrance et il convient de trouver des solutions d'urgence pour leur venir en aide. Ce qui a été mis en place cette année sur un poste partagé avec l'hôpital ou avec le recrutement de l'assistante sociale premier degré est une bonne chose. L'expérience va-t-elle être reconduite ou élargie ? Si oui, avec quelle quotité ? Le SE-Unsa demande donc qu'un bilan puisse être fait avec les services, l'IEN ASH, les directeurs d'école ayant connu des situations complexes, afin d'apporter des éléments permettant de débloquer ces situations complexes.

● Le SE-Unsa note et déplore la forte baisse du recrutement des professeurs des écoles stagiaires pour la rentrée 2018 dans le Tarn. A ce titre, nous discuterons lors des questions diverses des difficultés rencontrées dans l'organisation actuelle de l'accueil des P.E.S dans les écoles, et des possibilités d'aménagements constructifs sur le sujet.

● Enfin, nous ne pouvons conclure sans rappeler que cette année scolaire aura vu la fin des contrats des aides administratives à la Direction des écoles. En 2018, le SE-Unsa pense que ce protocole que nous avons signés, seuls, est toujours d'actualité et que cette aide est d'une absolue nécessité. Nous disions l'année dernière qu'avec celui-ci, nous avons « *mis fin à la désaffectation pour les postes de direction* ». Il serait restrictif de penser que les postes restés vacants lors de cette première phase le sont à cause de cela, mais cet élément est indéniable.

Nous nous réjouissons donc de la tenue d'un groupe de travail sur la simplification des tâches des directeurs prochainement, et resterons particulièrement attentifs sur la question.

Nous vous remercions.